





ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2021-13062 du 15 octobre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie

Je, soussigné(e)	
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (coche	er la case) ¹ :
□ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'a est indispensable (sur justificatif permanent) ² ;	activité professionnelle, lorsque la présence physique
□ Déplacement pour effectuer des achats de fournitures n de première nécessité³ dans les commerces autorisés à caledonie.gouv.fr/) ou effectuer des retraits de commande ;	
□ Consultations, examens et soins ne pouvant être différé affection de longue durée ; achat de médicaments et rende du covid-19 ;	
□ Déplacement pour motif familial impérieux pour l'assistan	ce aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants
□ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.	
□ Participation à une cérémonie funéraire ou religieuse;⁴	
Fait à le à (Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirem	
	Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur

⁴ Ces cérémonies sont limitées à 15 personnes.